



RÉDIGER UN TESTAMENT OLOGRAPHE



CONDITIONS DE FOND

Testateur

Avoir plus de 16 ans

Être sain d'esprit

Être capable

< 16 ans :

impossibilité
absolue
de tester

> 16 ans - 18 ans < :

ne peut disposer que
de la moitié de la
quotité disponible,
sauf exception

> 18 ans : liberté

mais

Sauvegarde
de justice
Curatelle

Mandat de protection
future activé
Habilitation familiale

Liberté

Tutelle

Autorisation
préalable du juge
des tutelles

Bénéficiaire

Principe : tout le monde peut recevoir

⚠ Exceptions

Pour les majeurs :

- membres des professions médicales et de la pharmacie
 - auxiliaires médicaux
 - mandataires judiciaires à la protection des majeurs et les structures dans lesquelles ils exercent
 - ministres du culte
- sauf s'ils sont parents du testateur jusqu'au 4^e degré

En plus pour les mineurs :

le tuteur tant que le compte définitif de tutelle n'a pas été établi sauf s'ils sont parents du testateur jusqu'au 6^e degré



CONDITIONS DE FORME

Un écrit de la main du testateur qu'il a daté et signé également de sa main



CONSERVATION

Dans le lieu de son choix

Chez un notaire

Celui-ci l'inscrit au Fichier
Central des dispositions
de dernières volontés